



# LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

## **ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'ATTACHÉ TERRITORIAL POUR L'ANNEE 2021**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le tableau des effectifs des agents relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le nombre d'agents ayant vocation à une promotion interne au grade d'attaché territorial,

Vu l'arrêté n° 2020-1540 en date du 22 décembre 2020 portant mise en œuvre des lignes directrices de gestion,

Vu les crédits inscrits au budget du Département du Var,

Sur proposition de la directrice générale des services du Département du Var,

## ARRETE

**Article 1 :** La liste d'aptitude pour l'année 2021 au titre de la promotion interne au grade d'attaché territorial est établie comme suit :

- 1 Monsieur Denis BONAL
- 2 Madame Annie GRAUX
- 3 Madame Patricia SUZZONI
- 4 Madame Corinne HATIER
- 5 Madame Isabelle ROQUEMAURE

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables*		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
240	10.42%	89.58%

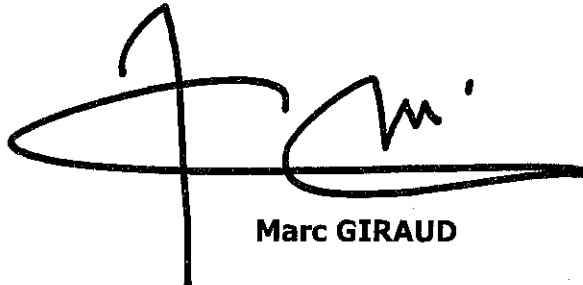
\*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
5	20%	80%

**Article 2 :** La directrice générale des services du Département du Var et le payeur départemental du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, le 26 AVR. 2021

**Le Président du Conseil départemental du Var,**

  
**Marc GIRAUD**

Nota : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Toulon – 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 Toulon Cedex 9. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



# LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

## **ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'ATTACHÉ TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE POUR L'ANNEE 2021**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-843 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,

Vu le tableau des effectifs des agents relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,

Vu le nombre d'agents ayant vocation à une promotion interne au grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine,

Vu l'arrêté n° 2020-1540 en date du 22 décembre 2020 portant mise en œuvre des lignes directrices de gestion,

Vu les crédits inscrits au budget du Département du Var,

Sur proposition de la directrice générale des services du Département du Var,

## **ARRETE**

**Article 1 :** La liste d'aptitude pour l'année 2021 au titre de la promotion interne au grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine est établie comme suit :

1 Monsieur Yvon LEMOINE

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables*		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
6	33.33%	66.67%

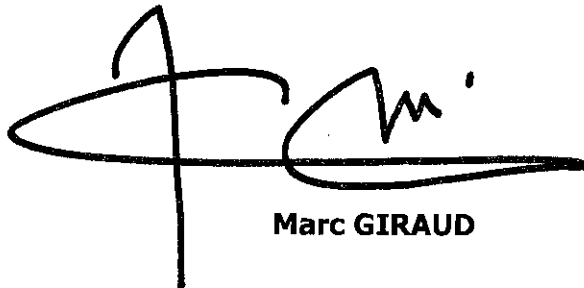
\*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
1	100%	0%

**Article 2 :** La directrice générale des services du Département du Var et le payeur départemental du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, le 26 AVR. 2021

**Le Président du Conseil départemental du Var,**



**Marc GIRAUD**

Nota : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Toulon – 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 Toulon Cedex 9. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



# LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

## **ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL POUR L'ANNEE 2021**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Vu le tableau des effectifs des agents relevant du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Vu le nombre d'agents ayant vocation à une promotion interne au grade de bibliothécaire territorial,

Vu l'arrêté n° 2020-1540 en date du 22 décembre 2020 portant mise en œuvre des lignes directrices de gestion,

Vu les crédits inscrits au budget du Département du Var,

Sur proposition de la directrice générale des services du Département du Var,



# LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

## **ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF TERRITORIAL POUR L'ANNEE 2021**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs territoriaux,

Vu le tableau des effectifs des agents relevant du cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs territoriaux,

Vu le nombre d'agents ayant vocation à une promotion interne au grade de conseiller socio-éducatif territorial,

Vu l'arrêté n° 2020-1540 en date du 22 décembre 2020 portant mise en œuvre des lignes directrices de gestion,

Vu les crédits inscrits au budget du Département du Var,

Sur proposition de la directrice générale des services du Département du Var,

## **ARRETE**

**Article 1 :** La liste d'aptitude pour l'année 2021 au titre de la promotion interne au grade de conseiller socio-éducatif territorial est établie comme suit :

1 Madame Nadine BASTIE

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables*		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
351	5.41%	94.59%

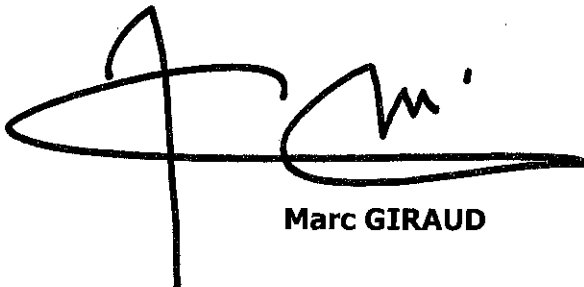
\*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
1	0%	100%

**Article 2 :** La directrice générale des services du Département du Var et le payeur départemental du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, le **20 AVR. 2021**

**Le Président du Conseil départemental du Var,**

  
**Marc GIRAUD**

Nota : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Toulon - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 Toulon Cedex 9. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



# LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

## **ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'INGÉNIEUR POUR L'ANNEE 2021**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le tableau des effectifs des agents relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le nombre d'agents ayant vocation à une promotion interne au grade d'ingénieur,

Vu l'arrêté n° 2020-1540 en date du 22 décembre 2020 portant mise en œuvre des lignes directrices de gestion,

Vu les crédits inscrits au budget du Département du Var,

Sur proposition de la directrice générale des services du Département du Var,



## **ARRETE**

**Article 1 :** La liste d'aptitude pour l'année 2021 au titre de la promotion interne au grade d'ingénieur est établie comme suit :

- 1 Monsieur Grégory ARTAUD
- 2 Monsieur Patrice FACQUET

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables*		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
51	78.43%	21.57%

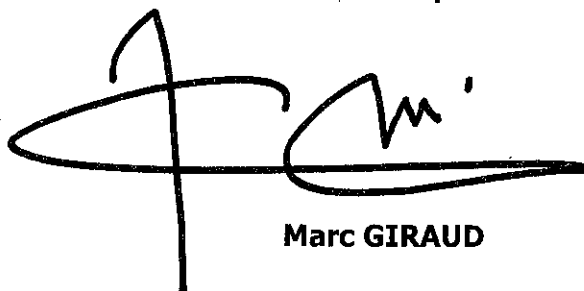
\*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
2	100%	0%

**Article 2 :** La directrice générale des services du Département du Var et le payeur départemental du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, le **26 AVR. 2021**

**Le Président du Conseil départemental du Var,**

  
**Marc GIRAUD**

Nota : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Toulon – 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 Toulon Cedex 9. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



# LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

## **ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE POUR L'ANNEE 2021**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le tableau des effectifs des agents relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le nombre d'agents ayant vocation à une promotion interne au grade de rédacteur principal de 2ème classe,

Vu l'arrêté n° 2020-1540 en date du 22 décembre 2020 portant mise en œuvre des lignes directrices de gestion,

Vu les crédits inscrits au budget du Département du Var,

Sur proposition de la directrice générale des services du Département du Var,



# LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

## **ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE TECHNICIEN POUR L'ANNEE 2021**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le tableau des effectifs des agents relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le nombre d'agents ayant vocation à une promotion interne au grade de technicien,

Vu l'arrêté n° 2020-1540 en date du 22 décembre 2020 portant mise en œuvre des lignes directrices de gestion,

Vu les crédits inscrits au budget du Département du Var,

Sur proposition de la directrice générale des services du Département du Var,

## **ARRETE**

**Article 1 :** La liste d'aptitude pour l'année 2021 au titre de la promotion interne au grade de technicien est établie comme suit :

- 1 Monsieur Boualem HAMICHE
- 2 Monsieur Paul KHADIR
- 3 Monsieur Abdennaceur EL BOURHARI

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables*		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
904	63.5%	36.5%

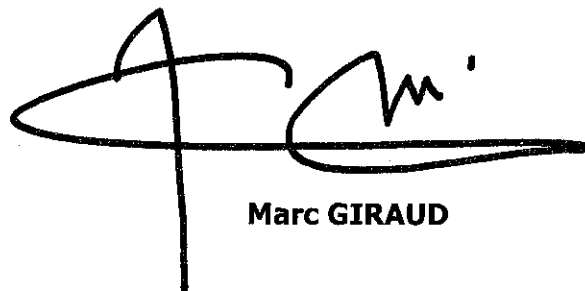
\*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
3	100%	0%

**Article 2 :** La directrice générale des services du Département du Var et le payeur départemental du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, le **26 AVR. 2021**

**Le Président du Conseil départemental du Var,**

  
**Marc GIRAUD**

Nota : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Toulon – 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 Toulon Cedex 9. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



# LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

## **ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE POUR L'ANNEE 2021**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le tableau des effectifs des agents relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le nombre d'agents ayant vocation à une promotion interne au grade d'agent de maîtrise,

Vu l'arrêté n° 2020-1540 en date du 22 décembre 2020 portant mise en œuvre des lignes directrices de gestion,

Vu les crédits inscrits au budget du Département du Var,

Sur proposition de la directrice générale des services du Département du Var,

## ARRETE

**Article 1 :** La liste d'aptitude pour l'année 2021 au titre de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise est établie comme suit :

- 1 Monsieur Christophe ORCEL
- 2 Madame Morgane SIMONETTA
- 3 Monsieur Christophe COUTURE

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables*		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
740	44.86%	55.14%

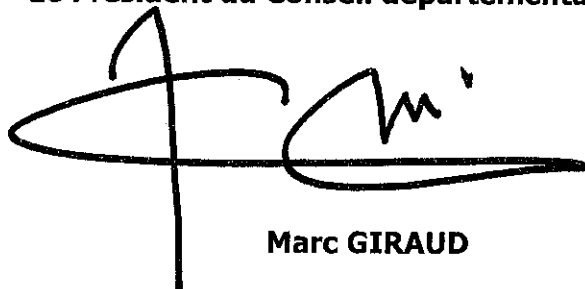
\*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
3	66.67%	33.33%

**Article 2 :** La directrice générale des services du Département du Var et le payeur départemental du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, le **26 AVR. 2021**

**Le Président du Conseil départemental du Var,**

  
**Marc GIRAUD**

Nota : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Toulon – 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 Toulon Cedex 9. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).